

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 10 juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

**Présents :** M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF et Mme Anita CACAUX, *Adjointes*

M. André-Joseph PERDRIX, Mme Sabine GODEFROY, M. Paul CHENU, Mme Jacqueline LEROY, M. Sébastien BLOTTIERE, Mme Agnès YON, M. Cyrille LEREFIT, M. Dominique DUVAL, et, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** M. Jean-Claude EUDE.

**Absents :** M. François DELAVOIERE et Mme Clémentine LIARD.

M. André-Joseph PERDRIX a été élu secrétaire de séance.

**Objet :** Délibération tarifs cantine scolaire à compter de septembre.

Monsieur le Maire précise que la gestion de la cantine scolaire revient à la commune. Il propose de garder les tarifs suivants :

Prix d'un repas en fonction du QF	
Quotient familial	Tarifs
Tranche 1 : < 1000 €	1.00 €
Tranche 2 : < 1350 €	2.80 €
Tranche 3 : > 1350 €	3.50 €
Repas exceptionnel	5.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents fixe les prix des repas de la cantine au tarif ci-dessus mentionnés à compter de septembre 2024.

André Joseph PERDRIX.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,

Philippe ROBILLOT.



Signé électroniquement par : Philippe ROBILLOT

Date de signature : 18/06/2024

Qualité : Maire de Rougemontier

Date de convocation : 06 juin 2024

Date d'affichage : 06 juin 2024

**Nombre de conseillers :**

- En exercices : 15
- Présents : 12
- Votants : 12